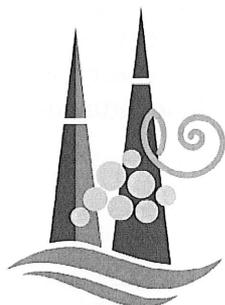


Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE  
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 août 2025

**ACTES**

Séance :	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 19 août 2025.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON et Hélène DAVIET.
Excusés :	Monsieur Thierry MICHAUD qui a donné pouvoir à Monsieur René MYX Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES Madame Sandra JUMINET qui a donné pouvoir à Madame Marie VILLATTE Madame Adeline FONDE qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Valérie DE MATOS qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET Monsieur Jean MALLOT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT Madame Frédérique PAULY-GRANJON
Absents :	Monsieur Jérôme THUIZAT
Quorum :	Vingt-et-un Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Marie VILLATTE

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 26 août 2025 (20250826_1DB01) : Commande publique – Groupement de commande relatif à l'exploitation de la cuisine du Restaurant scolaire</b>
Objet :	<b>1.4 Autres types de contrats</b>

Considérant la nécessité de faire appel à un Prestataire spécialisé, à compter du 01 janvier 2026, pour l'exploitation de la cuisine du Restaurant scolaire afin de produire des repas pour le Service de Restauration scolaire municipale et le Service de Portage de repas à domicile ainsi que l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) relevant tous deux de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, le Conseil Municipal unanime autorise, à cet effet, la constitution d'un Groupement de commande conduit par la Commune avec ledit Etablissement.

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 26 août 2025 (20250826_1DB02) : Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne – Recomposition du Conseil Communautaire</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Vu la Délibération du 03 juillet 2025 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a exprimé le souhait que la recomposition de ladite assemblée intervienne, à l'issue du renouvellement général des Conseils Municipaux, par application des règles du droit commun prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour un effectif global de 86 membres dont 11 pour la Commune (sans changement), le Conseil Municipal unanime confirme cette orientation.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 26 août 2025 (20250826_1DB03) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 22 voix contre 5, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget général qui s'équilibre à 6.500,00 € en section d'investissement et 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 26 août 2025 (20250826_1DB04) :</b> <b>Equipement des services – Demande(s) de subvention(s)</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que l'équipement des services municipaux sont éligibles à une aide financière de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre du fonds de concours aux Communes 2025, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 123.272,67 € et de solliciter ledit cofinanceur pour un montant de 34.008,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 26 août 2025 (20250826_1DB05) :</b> <b>Travaux de voirie – Demande(s) de subvention(s)</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

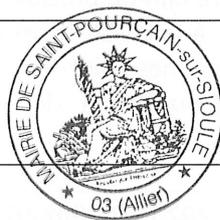
Considérant que les travaux d'aménagement de la Rue Croix Jean Béraud et de l'Avenue Sinturel sont éligibles à une aide financière du Département au titre du soutien aux équipements et infrastructures publics, le Conseil Municipal unanime modifie sa Délibération n° 08 du 28 janvier 2025 en approuvant le plan de financement hors taxes d'un montant de 176.652,70 € et sollicitant ledit cofinanceur pour un montant de 30.000,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 26 août 2025 (20250826_1DB06) :</b> <b>Vie associative – Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

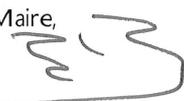
Vu sa Délibération n° 14 du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer

- une subvention exceptionnelle de 305,40 € à l'UNION DEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ALLIER (UDAC03) au titre de l'année 2025 pour les travaux de réchappissage de la stèle des Bourbonnais morts en Afriques du Nord de la Place Clemenceau d'un montant total de 3.054,00 € HT (subvention d'un taux de 10%),
- une subvention de fonctionnement complémentaire de 1.000,00 € à l'UNION SPORTIVE DES ECOLES PRIMAIRES (USEP) DE SAINT-POURÇAIN suite à une erreur sur la Délibération précitée.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 27 août 2025  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

  
Emmanuel FERRAND